

Mamoudzou, le 20 janvier 2016

## **Autres points abordés lors de notre entrevue au Vice-rectorat du mardi 19 janvier 2016 !**

**Contractuels** : Le point essentiel, à savoir le barème d'affectation a été évoqué d'entrée. Nous rappelons que le Snes Mayotte milite pour un barème des contractuels qui valorise les diplômes, l'expérience professionnelle, qui soit impératif afin d'assurer la transparence .L'administration connaît nos propositions précises depuis la rentrée. Il s'agit là d'un mandat FSU .Ce principe a été réaffirmé .Sur cette question la réponse n'est pas encore satisfaisante. Deux phases sont prévues dans l'affectation des contractuels :

-Une première phase, concernera les personnels non titulaires déjà en fonction. Durant cette étape, aucun barème n'est prévu .Le Snes Mayotte a demandé que des règles soient fixées, par exemple dans le cas où les profils seraient identiques .L'aspect positif restant l'anticipation au niveau des fiches de vœux transmis très tôt cette année .**Faites nous parvenir vos fiches de vœux afin que nous puissions le cas échéant intervenir lors de la CCP.**

-Une deuxième phase concernerait les contractuels nouveaux arrivants .Durant cette deuxième phase, un barème est prévu mais aucun détail ne nous a été fourni.

Pour nous cette question reste donc posée. .D'autres aspects ont été abordés :

**-Il nous a été confirmé une revalorisation salariale ( passage au deuxième échelon) ainsi que la possibilité de financer les billets d'avion pour les contractuels venant de métropole. Sur ce dernier point, nous avons fait remarquer que les néo titulaires ne disposent pas de cette possibilité.**

**-Les difficultés des non titulaires qui ont quitté Mayotte pour obtenir l'ARE ,les démarches prenant énormément de temps. Nous gérons actuellement des cas difficiles ( cinq à six mois pour obtenir cette aide en raison des durées de transmission des dossiers entre le vice-rectorat et le pôle emploi).**

**-La gestion des néo non titulaires lors de la rentrée. Une prise en charge pédagogique lors de la première semaine nous semble utile. Cette proposition a été perçue positivement .Une information sur la laïcité a été proposée afin que les collègues puissent éclairer les élèves sur cette question.**

### **Respect de la Laïcité :**

Le SNES a renouvelé devant le Secrétaire Général et le DRH son profond attachement à une des valeurs essentielles de la République.

Les enseignants doivent évidemment rester vigilants sur l'attitude et les tenues vestimentaires des élèves dans le cadre des établissements, tout en s'adaptant à la situation culturelle particulière de Mayotte et en faisant preuve d'une certaine "souplesse"...

Le SNES rappelle également que l'institution et les personnels se doivent d'être exemplaires sur ce principe en citant quelques faits (Lycée de Dembeni, collège de Kwale, collège de Dzoumogné...) s'étant déroulés ces dernières semaines.

Le DRH et le Secrétaire général nous ont répondu qu'ils étaient eux aussi très vigilants sur ce point et que certaines de ces affaires étaient actuellement traitées avec un disciplinaire en cours.

### **Organisation des examens 2016 :**

Le SNES a rappelé la lourdeur de l'organisation de la correction au lycée de Petite Terre, les conditions très difficiles de déplacement et de restauration pour les personnels...

Le Secrétaire général a dit que le principe de la correction sur site (à l'exception de la philosophie) ne saurait être remise en cause. Le Vice-recteur a été clair là-dessus...

Il a ajouté que les sites de correction tourneront pour les prochaines sessions et qu'il sera prévue une possibilité de restauration car la totalité du Bac (épreuves et corrections) a lieu, cette année, pendant le Ramadan.

## **L'action syndicale paie !**

**Avec le SNES-Mayotte, faites respecter vos droits !**